

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Jacky LEROY, Cécile SANGUINETTI, Magali LEMAITRE, Nicolas BOUCHIRED, Daniel MARTIN, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Mélanie RAULT, Nathalie DUPRE, Jean-Luc FORT, Didier GUEVILLE, Pierre-Marie BOTALLA, Christelle GALLIER-CHAUSSE.

Etaient absents :

David LUCAS (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO), Charles LANDART (pouvoir à Daniel MARTIN), Carine THOMASSIN (pouvoir à Nicolas BOUCHIRED), Géraldine AURADOU (pouvoir à Cécile SANGUINETTI), Frederic CADIOU (pouvoir à Magali LEMAITRE), Françoise PENNAMEN (pouvoir à Jacky LEROY).

Secrétaire de Séance :

Nicolas BOUCHIRED.

1. COMPTE DE GESTION 2017

18.02.14

Monsieur JACQUET, Receveur Municipal de la Trésorerie d'Harfleur commente les résultats du Compte de Gestion qui fait apparaître un excédent global de 902 168.69 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✕ **vote** le Compte de Gestion 2017.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

18.02.15

Madame Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2017. Un excédent global de 902 168.69 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal soumet au vote du conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2017 établis par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✕ **vote** le Compte Administratif 2017 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	361 859.88 €
	Reste à réaliser :	249 150.00 €
■ Recettes :	réalisées :	500 564.55 €
	Reste à réaliser :	106 000.00 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	1 297 677.28 €
■ Recettes :	réalisées :	2 061 141.30 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

■ Investissement :		138 704.67 €
■ Fonctionnement :		763 464.02 €
■ Résultat global :		902 168.69 €

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui est témoignée. D'autre part, elle remercie également Monsieur le Receveur de sa présence et ses conseils.

3. AFFECTATION DU RESULTAT**18.02.16**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	116 763.55 €
- un excédent reporté de :	646 700.47 €
→ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	763 464.02 €

- un excédent d'investissement de :	138 704.67 €
- un déficit des restes à réaliser de :	143 150.00 €
→ soit un excédent de financement de :	4 445.33 €

/.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent :	763 464.02 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	4 445.33 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	759 018.69 €
- résultat d'investissement reporté (001) :	138 704.67 €

4. TAXES COMMUNALES 2018**18.02.17**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2018. Elle propose de maintenir les taux de 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation :	8,59 %
- Taxe foncière bâti :	20,46 %
- Taxe foncière non bâti :	40,02 %

5. SUBVENTIONS 2018**18.02.18**

Mesdames Cécile SANGUINETTI et Christelle GALLIER-CHAUSSE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **Approuve** les subventions inscrites sur le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS A ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Organisme / association	Subventions 2017 €	Subventions 2018 €
Union sportive de Football	3373,00	3407,00
Foyer	4494,00	4539,00
Coop. Scolaire école primaire	290,00	282,00
Prévention routière	109,00	110,00
Comité d'aide aux anciens	1344,00	1357,00
Tennis Club	2313,00	2336,00
Cerf volant	663,00	670,00
SOUFFLE CELTIC	753,00	760,00
La Récré des P'tits Loups	511,00	516,00
Hot Club	500,00	505,00
<i>Total subv asso. Communales</i>	<i>14350,00</i>	<i>14482,00</i>
Espace Horticole	200	200
Radio Epouville-RVL	100	100
Foire agricole Octeville	100	100
AVF	150	150
Asso fleurissement Canton	100	100
JSP	500	500
CFAIE		60
Subv.CCAS + subv. diverses	6600	6600
<i>Total subv. Complémentaires</i>	<i>7750</i>	<i>7810</i>
TOTAL A BUDGETER	22100,00	22292,00

* **Autorise** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions votées

6. REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

18.02.19

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 26 694.90 € pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **opte** pour l'inscription au budget primitif 2018 du montant de la participation au SIVHE pour 26 694.90 €.

7. BUDGET PRIMITIF 2018

18.02.20

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2018 équilibré en section de fonctionnement à 1 749 418 € et en section d'investissement à 540 949 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour et 4 abstentions),

* **Adopte** le budget primitif 2018 présenté par Madame le Maire.

Madame le Maire félicite et remercie Madame Sylvie CHATELAIN, secrétaire générale, pour tout le travail exécuté.dfb

8. TARIF MANIFESTATION COMMUNALE : VIDE GRENIER 2018

18.02.21

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du prochain vide grenier qui se tiendra en juin prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de fixer le tarif pour cette manifestation à 5 € les 2,50 ml.

9. BAIL COMMUNAL – RESILIATION

18.02.22

Madame Le Maire présente la demande de résiliation du bail B32 qui concerne un jardin communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** la résiliation du bail B32 à compter du 1^{ER} janvier 2018.

10. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS

18.02.23

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment son article 3-1,

CONSIDERANT que les besoins des services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels.

SUR le rapport de Madame Le Maire, dans le cadre d'un accroissement d'activité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** d'autoriser Madame Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées pour l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée suite à un accroissement d'activité. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profit.

* **décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 19 heures 48.